

# INFORMATION

## Femmes enceintes

# L'AMNIOCENTÈSE



### QU'EST-CE QU'UNE AMNIOCENTÈSE ?

Il s'agit d'un prélèvement d'une petite quantité du liquide qui entoure le fœtus dans l'utérus (le liquide amniotique) par ponction à l'aide d'une aiguille à travers le ventre de la mère. Cet examen est réalisé le plus souvent pour étudier les chromosomes du fœtus (par exemple pour la recherche de trisomie 21), ainsi que pour la recherche d'autres pathologies fœtales d'origine génétique ou infectieuse. L'examen est habituellement effectué après 17 semaines d'aménorrhée.

Le but de l'amniocentèse est de répondre à des questions précises. Elle permet d'établir le caryotype de votre bébé (analyse des chromosomes). L'étude du caryotype permet de compter le nombre des chromosomes ainsi que leur aspect général. Cependant, toutes les anomalies ne peuvent pas être recherchées et/ou diagnostiquées.

Cet examen vous a été proposé pour un motif précis qui vous a été exposé par votre médecin. Vous êtes libre d'accepter ou de refuser ce prélèvement.

### LES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

La réalisation de cet examen est régie par des dispositions légales (1° à 4° du II de l'article R. 2131-1 du code de la santé publique), qui préconisent qu'une information vous soit apportée sur :

- le risque pour l'enfant à naître d'être atteint d'une affection d'une particulière gravité
- les caractéristiques de cette affection
- les moyens de la diagnostiquer
- les possibilités éventuelles de médecine fœtale, de traitement ou de prise en charge de l'enfant à naître

Elles préconisent que vous disposiez d'une information sur les examens biologiques susceptibles d'établir un diagnostic prénatal in utero qui vous ont été proposés et dont vous souhaitez bénéficier :

- les modalités de réalisation, les risques, les contraintes et les éventuelles conséquences de chaque technique de prélèvement nécessaire pour réaliser cet (ces) examen(s)
- qu'un second prélèvement pourrait être nécessaire en cas d'échec technique
- que d'éventuelles autres affections que celle(s) recherchée(s) initialement pourraient être révélées par l'examen
- que le résultat de l'examen sera rendu et expliqué par le médecin qui me l'a prescrit.

Après avoir posé toutes les questions que vous souhaitez, il vous sera demandé de signer une fiche de consentement (imposée par la Loi) qui sera indispensable pour pouvoir transmettre les prélèvements au laboratoire.

## COMMENT SE PASSE LE PRÉLÈVEMENT ?

Le prélèvement est réalisé stérilement sous contrôle de l'échographie après désinfection du ventre. Une aspiration de liquide amniotique est réalisée avec une seringue à l'aide d'une aiguille très fine, à travers le ventre de la mère. La ponction elle-même n'est pas plus douloureuse qu'une prise de sang, c'est pourquoi il n'est pas nécessaire de pratiquer d'anesthésie locale.

Dans certains cas, les conditions techniques ne sont pas favorables à la réalisation de l'examen, et il peut être nécessaire de reporter l'examen de 8 à 10 jours.

## Y A-T-IL DES RISQUES ET DES INCONVÉNIENTS ?

La réalisation de l'amniocentèse, même conduite dans des conditions de compétence et de sécurité maximales, comporte un risque de fausse couche de 0,5 à 1 %. Ce risque de fausse couche est maximum dans les 8 à 10 jours suivant l'amniocentèse. Elle peut se manifester par des douleurs, des saignements ou un écoulement de liquide. La survenue de l'un de ces signes doit vous faire consulter rapidement votre médecin. Parfois, il n'existe aucune manifestation particulière.

Exceptionnellement, des infections graves pour la mère et/ou le fœtus ont été rapportées.

Certains risques peuvent être favorisés par votre état, vos antécédents ou par un traitement pris. Il est impératif d'informer le médecin de vos antécédents (personnels et familiaux) et de l'ensemble des traitements que vous prenez.

## EN PRATIQUE

### **Le jour de l'amniocentèse :**

Il est demandé de prendre une douche à la bétadine de l'ensemble du corps le matin de votre amniocentèse. La bétadine est un antiseptique (si vous êtes allergique à l'iode un autre antiseptique adapté vous sera prescrit).

Il n'est pas nécessaire d'être à jeun pour le prélèvement.

De préférence, faites-vous accompagner et portez des vêtements décontractés.

Il est important que vous apportiez votre dossier médical complet avec la totalité des résultats des prises de sang, toutes les échographies et votre carte de groupe sanguin. En cas de groupe rhésus négatif, il sera nécessaire de faire réaliser une injection intraveineuse d'immunoglobuline anti D. Cette injection est à réaliser en ville, par une infirmière, dans les 72h qui suivent l'amniocentèse au maximum.

### **Après l'amniocentèse :**

Vous pourrez rentrer chez vous rapidement après l'amniocentèse. Il est possible de ressentir des tiraillements à l'endroit de la ponction.

Il est souhaitable de rester au repos le jour même de l'examen, mais il n'est pas nécessaire de rester alitée. Dans les heures ou jours qui suivent le prélèvement, il est nécessaire de consulter d'urgence en cas de pertes de sang ou de liquide.

Les résultats seront communiqués par le laboratoire à votre médecin (en 3 semaines environ), qui vous les communiquera directement.

## DES QUESTIONS ?

Toute l'équipe d'obstétrique se tient à votre disposition pour répondre à vos questions.

En cas de besoin, vous pouvez joindre le secrétariat au 03.27.14.36.15.

En cas d'urgence, vous pouvez joindre une sage-femme au 03.27.14.35.56.